

Etxalde :

Une démarche non-spéculative et solidaire pour un parc locatif durable

Etxalde, l'association dont la devise est « Bizileku bat denentzat » (Un logement pour tous) a présenté mardi 2 octobre, simultanément à Maule et Baiona, lors d'une conférence de presse, son analyse de la situation de l'immobilier en Iparralde, quelques jours après celle portée par le réseau Century 21, ainsi que les grandes lignes de son action qui s'inscrit dans « une démarche non spéculative et solidaire pour un parc locatif durable ».

Sur la situation de l'immobilier en Iparralde, pour Etxalde, « économie, social et culture ne font qu'un ». L'association constate qu'aujourd'hui, « la maison individuelle est le mode privilégié de logement » pour la population locale, mais aussi pour une nouvelle population migrante à fort pouvoir d'achat, attirée par l'image forte du Pays Basque. Ce schéma, fort consommateur de foncier, couplé à cet attrait, entraîne une raréfaction du fon-



cier et une augmentation soutenue des prix. Une problématique qui touche aussi les entreprises agricoles, artisanales, commerciales et industrielles qui sont confrontées à des problèmes d'installation, de développement et de transmission.

UN TOIT : UN BESOIN PRIMAIRE

Etxalde consacre le logement comme un « besoin primaire de survie » et le définit comme « le toit » au sens large du terme, abritant « les besoins nécessaires au développement d'une société équilibrée ». Que ce soit une

famille, une entreprise ou une activité économique ou sociale. Et de constater qu'une « part de plus en plus large de la société » n'a pas accès au logement, pour y vivre ou y monter une activité.

TRANSMISSION

Sur la question de la transmission des biens, Etxalde constate que la valeur des biens devient de plus en plus importante et qualifiée de « pénalisante » la charge fiscale pesant sur les héritiers. (Soulignons quand même ici que les nouvelles dispositions sur les successions rendent cette charge quasi nulle - NDLR).

Etxalde revient sur le droit coutumier basque, qui raisonnait, au niveau de l'etxe, en termes d'usage (droit d'habitation) et non de propriété. Les générations pouvaient ainsi se succéder sur une ferme et ceux qui y vivaient devaient recevoir les autres membres de la famille n'y vivant plus. Etxalde note qu'aujourd'hui le Code civil a remplacé le droit coutumier et que chaque membre de la famille peut vendre la part reçue de ses parents.

GARANTIR UN TOIT AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Face à tous ces problèmes, Etxalde souhaite garantir la disponibilité d'un toit pour les générations futures au Pays Basque en s'appuyant sur quelques principes de base. Pour soustraire des biens à la frénésie du marché, Etxalde achète des biens et les met exclusivement à la location, leur produit servant à acquérir et entretenir ceux-ci et s'engage « sur le long terme » à garder ses locataires et à des évolutions de loyer très faibles, étant entendu que l'association n'a pas de vocation lucrative. Ce qui garantit aux locataires une continuité dans les lieux. Etxalde entend ainsi, « sur le modèle de ces exploitations dont la gestion a été transmise de générations en générations », en achetant aujourd'hui, « trans-

mettre demain ». Etxalde note qu'en Pays Basque « existe un sentiment diffus d'appartenance à une région, une culture, portée autant et de façon différente par la population née au Pays Basque que par celle qui a choisi d'y vivre », qui est la « force partagée de ce pays » et qui lui donne « confiance en l'avenir ».

PRATIQUE

La démarche est basée sur le don, que ce soit en argent, en temps ou en compétences. En avril 2007, trois appartements et cinq garages ont été achetés rue de Navarre à Maule pour 180 000 euros ; quatre appartements, un commerce et quatre garages sont en cours d'acquisition à Maule pour la somme de 300 000 euros. L'acquisition d'une dizaine d'appartements, d'un commerce de garages sont à l'étude. Etxalde espère ainsi réaliser 15 acquisitions d'ici à la fin 2012. Pour cela elle lance un appel à la mobilisation et à la souscription populaire. 250 000 euros de fonds propres doivent être récoltés, soit 50 000 euros par an.

Envoyez vos dons ou contactez Etxalde, Route d'Halson 64 480 Larressoro. Tél. : 06 23 16 45 30.

Noëlle Mini réintégrée

Casino condamné

Le juge des référés du conseil des Prud'hommes de Baiona a prononcé, le 26 septembre, la nullité de la rupture du contrat intervenu le 20 avril 2007 entre Noëlle Mini, gérante mandataire non salariée d'un Petit Casino à Miarritze et la société Casino Distribution.

Le conseil des Prud'hommes a estimé que la société Casino avait violé les règles protectrices relatives au statut des salariés protégés applicables aux gérants mandataires en ne sollicitant pas l'autorisation de l'Inspection du travail.

Casino prétendait, pour sa part, que ce statut protecteur, qui concerne les délégués syndicaux et les représentants du personnel en général, n'avait pas vocation à trouver application auprès de cette catégorie de personnel.

Outre la nullité de la rupture, le conseil des Prud'hommes a ordonné la réintégration de Mme Mini sous astreinte de 100 euros par jour de retard et la paiement de son salaire jusqu'à sa réintégration effective et ce, sous astreinte aussi de 100 euros par jour de retard.

Cette décision constitue une victoire pour Mme Mini, déléguée syndicale CGT, et pour deux autres délégués syndicaux de cette même organisation qui avaient subi, il y a peu dans l'Hexagone, le même sort et pour lesquels le juge des référés a également prononcé une mesure de réintégration sous astreinte.

Casino dispose maintenant d'un délai de 15 jours pour faire appel d'une décision qui bénéficie toutefois de l'exécution provisoire, ce qui signifie que la société devra réintégrer la gérante mandataire dans les tout prochains jours.

Euskarari eraso gehiagorik ez

Jaso dugun ohar baten bidez, Euskal Herrian Euskaraz elkarrekin deitoratzen du Justiziaren eremuan larriak bilakatzen ari diren euskararen kontrako neurriak. Aipatua da askotan euskara ez den hizkuntza batean deklaratu behar dela edo interprete baten beharra baten izatea. Epai-keta atalean, datorren abenduan EHEko kide den Gabi Basanez beste hamaika lagunekin epaitua izanen da euskararen aldeko ekimen batetan parte hartzeagatik, fiskalak bosna hilabete kartzela zigor eman nahi dizkie. Ohar honetan EHEek dio gaur Gabi Basanez i gertatzen zaiona, bihar eozoin euskalzaleri gerta dakiokela, eta hizkuntza baten defentsagatik hori ezinezkoa dela.